

# La butte de culture permanente



## Intérêts

Le sol est surélevé : moins de problèmes de dos, la terre ressuie mieux et plus vite : idéal pour un sol argileux lourd et humide.

*La forme de la butte permet de jouer avec les différents microclimats créés, les différentes hauteurs, pour l'implantation des légumes et plantes.*

## Pourquoi "permanente" ?

Contrairement aux buttes forestières ou lasagnes, qui ont pour vocation d'enrichir le sol rapidement et de stocker l'eau mais dont la hauteur diminue avec le temps, la butte permanente est réalisée avec la terre du terrain, **elle restera toujours à la même hauteur.**

## Matériel

Tuyau d'arrosage ou ficelle, marteau et piquets pour délimiter la butte, bêches, pelles, crocs, fourche à bêcher, seau, râdeaux, mètre, gants, bonne humeur, gâteaux et boissons !







**Tout d'abord,  
déterminez  
l'emplacement  
et l'orientation  
de la butte**

Plusieurs choix sont possibles pour implanter une butte :

- la longueur orientée Est/Ouest,
- perpendiculairement à la pente si le terrain est à flanc de colline,
- réaliser une butte non droite : circulaire, zig-zag, labyrinthe...

Tenir compte des éléments du lieu pouvant faire de l'ombre : arbres, bâtiments...



**Tracez la butte  
sur le sol en  
délimitant ses  
dimensions**

largeur 1,20 m (2 fois la longueur du bras, ce qui permet de travailler facilement de chaque côté, sans marcher sur la butte ce qui tasserait le sol), longueur au choix + un couloir de 20 cm de chaque côté.

Afin de préparer la surface, il est par exemple possible de mettre une bonne couche de feuilles, tontes de gazon, paille (bio)... en automne. Les vers travailleront le sol tout l'hiver et la terre sera meuble et enrichie dès le printemps suivant.



**Creuser l'allée  
autour de la butte**

avec la bêche ou la fourche bêche et mettre la terre à l'emplacement de la butte pour former la butte sur toute la longueur, en émiettant la terre et en retirant les cailloux, racines, etc. L'allée est creusée sur environ 20-25 cm de profondeur maximum (éviter de mettre la terre profonde en surface).

La terre travaillée et émiettée occupe plus de volume et forme la butte. Avec le râteau dresser la butte et araser le haut.



## Semez et plantez

- Plantes gourmandes en eau sur le dessus de la butte (tomates, salades, choux,...), moins gourmandes sur les côtés (oignons, aulx, poireaux...).
- Plantes nécessitant beaucoup de chaleur et d'ensoleillement au sud, plantes d'ombre et plus rustiques au nord.

- Planter les vivaces (thym, sauge...) en bouts de butte.

Pailler les plants en aménageant un espace libre autour du collet, pailler les semis lorsque les plantules sont apparues.



## Si vous ne semez ou ne plantez pas tout de suite

- Ce n'est pas la période de semis et plantation
  - >> semez de l'engrais vert.
- Vous avez 3 semaines devant vous
  - >> faites un faux semis : laisser la butte non couverte et attendre 3 semaines que les adventices repoussent, puis les arracher ; cette technique plus le paillage réduiront drastiquement le traitement des adventices lors de l'entretien des buttes.



## Cette butte est auto-fertile

Tout ce qui pousse sur la butte et que l'on ne mange pas peut retourner à la butte après avoir séché dans l'allée. À l'automne, les annuelles sont coupées au collet, laissées à sécher dans l'allée : les racines se compostent dans la butte et la plante séchée est remise sur la butte.

## Entretien

Écarter le paillage, passer le croc pour aérer et émietter la terre en remontant vers le dessus de la butte.



Le projet du Réseau jardinage agroécologique en Picardie est permis par le soutien et la participation des adhérents, des donateurs et des bénévoles ainsi que par la collaboration et l'aide de différents partenaires :



ETUDIER - AGIR - SENSIBILISER

Association régionale de protection de la Nature et de l'Environnement  
membre de France Nature Environnement. agréée par les ministères de l'Écologie et de l'Éducation Nationale  
Picardie Nature - 1 Rue de Croÿ - BP 0010 - F80097 Amiens cedex 3 - Tél. 03 62 72 22 50  
contact@picardie-nature.org - www.picardie-nature.org  
Association loi 1901 déclarée en préfecture le 04 mars 1970  
Siret 381 785 120 00019 - APE 9104Z - Imprimé sur papier recyclé